



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 25 avril 2005

DIRECTION DES
LIBERTES PUBLIQUES

Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

ARRETE N° 05-1008/SG/DLP/1

Enregistré le 25 avril 2005

portant retrait de l'habilitation tourisme accordée à « SARL VETYVER »

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours ;
- VU** le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992 ;
- VU** l'arrêté n° 98-3018/DR.1 du 26 novembre 1998, délivrant l'habilitation n° HA 974 98 0003 à la « Sarl Vetyver », dirigée par M. Didier PAYET ;
- VU** la correspondance en date du 1^{er} mars 2004 adressée à l'intéressé demandant les éléments du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice comptable ayant pris fin le 31 décembre 2003 ;
- VU** le procès-verbal de la brigade de gendarmerie des Avirons en date du 7 mai 2004 établissant que l'activité de la « Sarl Vetyver » a été suspendue depuis 2002 par manque de moyens et désaccord avec ses partenaires ;
- VU** l'avis de la Commission Départementale de l'Action Touristique réunie en formation disciplinaire le 8 avril 2005 ;

CONSIDERANT que le titulaire de l'habilitation ne satisfait plus aux conditions de garantie financière telles que définies à l'article 12 de la loi du 13 juillet 1992 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : L'habilitation de tourisme n° HA 974 98 0003 délivrée à la "*SARL VETYVER*", dirigée par Monsieur Didier PAYET, et exerçant l'activité professionnelle de transporteur public de voyageurs, par l'arrêté susvisé du 26 novembre 1998, est retirée en application de l'article 79 du décret n°94-490 du 15 juin 1994.

ARTICLE 2 : Ce présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD